

# MINISTERE DES TRANSPORTS

Sous-Direction de la Réglementation technique  
des Véhicules  
ARCHE DE LA DEFENSE  
92055 PARIS LA DEFENSE

## FICHE DE RECEPTION CEE D'UNE ENTITE TECHNIQUE

(Concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives  
au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des motocycles)


### DIRECTIVE 78/1015/CEE

Modifiée en dernier lieu par la Directive 89/235/CEE

Entité technique : Dispositif d'échappement.

Numéro de réception CEE de l'entité technique : e2 4510

1. Marque de fabrique ou de commerce : SITO
2. Type : 2007
3. Nom et adresse du fabricant : SITO  
MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)
4. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire du fabricant : SOCIETE BACLIM  
2, Chemin du Chapitre - 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)
5. Composition de l'entité technique : 2 silencieux à réflexion et leur tubulure.
6. Marque de fabrique ou de commerce du (des) type(s) de motocycle(s) auquel  
le silencieux est destiné : SUZUKI
7. Type(s) de motocycle(s) : VX51L (VS 1400 INTRUDER)  
à partir du numéro de série : - jusqu'au numéro de série : -
8. Moteur : SUZUKI
  - 8.1. Cycles : 4 temps
  - 8.2. Cylindrée : 1360 cm<sup>3</sup>
  - 8.3. Puissance maximale du moteur 45,6 kW à 5000 tr/min.
9. Nombre de rapports de la boîte de vitesses : 4 manuelle
10. Rapports de la boîte de vitesses utilisés : 2ème
11. Rapport(s) du pont : -
12. Valeurs du niveau sonore :
  - motocycle en marche 83 dB(A),  
vitesse(s) stabilisée(s) avant accélération (km/h) : 50,0
  - motocycle à l'arrêt 93 dB(A), à 3750 tr/min.
13. Restrictions éventuelles concernant l'utilisation et prescriptions  
de montage : -

14. Date de présentation du modèle pour la délivrance de la réception CEE de l'entité technique : 24 Novembre 1993
15. Service technique chargé des essais :  
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE  
Autodrome de Linas-Montlhéry - BP 212 - 91311 MONTLHERY CEDEX (FRANCE)
16. Date du Procès-verbal délivrée par le service technique : 21 Décembre 1993
17. Numéro du Procès-verbal délivré par le service technique : 93.15.31.111/9601
18. La réception CEE de l'entité technique est accordée.
19. Lieu : PARIS
20. Date : 06 JAN. 1994
21. Signature :   
J. DECLERCQ
22. La liste des documents et pièces suivants, portant la marque de réception CEE de l'entité technique, sont annexés à la présente communication.
23. Remarques : -